**34ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(4-15 novembre 2019)**

**El Salvador**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le lundi 4 novembre 2019 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président.

La France remercie la délégation du Salvador pour la présentation de son rapport et salue les avancées du Salvador, notamment la ratification de plusieurs instruments internationaux et les mesures en faveur des droits des femmes. La France reste toutefois attentive à la situation des droits de l’Homme et adresse les recommandations suivantes au Salvador :

1. Veiller à ce que les projets de lois de réconciliation nationale n’affaiblissent le droit des victimes en s’assurant qu’ils n’amnistient pas certaines catégories de crime, qu’ils ne limitent pas les cas à poursuivre à une unique liste non révisable et qu’ils n’incluent pas un principe d’évitement de la peine de prison pour la majorité des cas en s’appuyant sur des limites d’âge ;
2. Adopter une législation qui reconnaisse et protège efficacement tous les défenseurs des droits de l'Homme, et les défenseurs LGBTI ;
3. Garantir la santé et les droits sexuels et reproductifs en permettant un avortement sûr et légal dans toutes les situations et à toutes les femmes et les filles. Garantir que celles qui ont recours à l’avortement, ainsi que ceux qui le pratiquent, ne fassent pas l'objet de sanctions pénales ;
4. Lutter contre l’exclusion sociale des mineurs et trouver une solution au nombre croissant de mineurs non accompagnés originaires du Salvador qui émigrent dans d'autres pays de la région. »

Je vous remercie./.